



Question sur tva dom sur vente

Par **bourbonica974**, le **29/03/2010** à **14:41**

Bonjour,

Je suis de La Réunion, j'importe des animaux vivants pour mon animalerie. La facture arrive sans tva donc exonérée. Par contre quand je revends ces animaux est ce que je dois appliqué de la tva ? Pouvez vous me répondre et me donner eventuellement les références d'un art de loi . Merci d'avance

cordialement